



VIONNAZ
C O M M U N E

AVIS

Assemblée primaire bourgeoisiale

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Vionnaz sont convoqués en assemblée primaire bourgeoisiale le **mercredi 24 février 2021 à 19h00** à la salle des Fontanies à Vionnaz, avec l'ordre du jour suivant :

1. *Approbation de l'ordre du jour*
2. *Procès-verbal de la dernière assemblée bourgeoisiale*
3. *Budget 2021 de la Bourgeoisie*
4. *Présentation du plan quadriennal 2021-2024*
5. *Nomination de l'organe de révision des comptes selon l'article 83 de la loi sur les communes du 5 février 2004*
6. *Nomination de la commission bourgeoisiale selon l'article 51 de la loi sur les communes du 5 février 2004*
7. *Vente à la commune d'une surface de terrain à détacher de la parcelle n° 1154 au lieu-dit Les Crétellets*
8. *Divers et propositions individuelles*

Assemblée primaire municipale

A l'issue de l'assemblée primaire de la Bourgeoisie aura lieu à **19h45** l'assemblée primaire municipale, avec l'ordre du jour suivant :

1. *Approbation de l'ordre du jour*
2. *Procès-verbal de la dernière assemblée municipale*
3. *Budget 2021 de la Municipalité*
4. *Présentation du plan quadriennal 2021-2024*
5. *Nomination de l'organe de révision des comptes selon l'article 83 de la loi sur les communes du 5 février 2004*
6. *Vente de la parcelle N° 1165 au lieu-dit Marmottay*
7. *Divers et propositions individuelles*

Les procès-verbaux des dernières assemblées primaires municipale et bourgeoisiale sont à votre disposition pour consultation à la Maison de commune aux heures d'ouverture des guichets, ainsi qu'à la Salle des Fontanies **de 18h30 à 19h00** le jour des assemblées primaires. Sauf demande expresse, ceux-ci ne seront pas lus lors des assemblées.

Les budgets de la Bourgeoisie et de la Municipalité sont à la disposition des personnes intéressées au bureau communal, aux heures habituelles d'ouverture.

A l'issue de ces deux assemblées, le Conseil communal remerciera officiellement les Conseillers communaux qui ont terminé leur mandat le 31 décembre dernier.

Nous invitons les citoyennes et citoyens à faire parvenir leurs questions particulières au bureau communal pour le vendredi 19 février 2021.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

4 février 2021 (date de publication aux piliers publics)

Un contrôle des électrices et des électeurs sera effectué à l'entrée !

Vous n'avez rien à entreprendre de particulier si ce n'est de vous munir d'une pièce d'identité et d'anticiper quelque peu votre arrivée.